

**CONSEIL RÉGIONAL DU 25 JUIN 2026****VOEU DU PÔLE ÉCOLOGISTE**

À la demande de l'Union européenne, l'État associé aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) doit adopter en 2026, pour la première fois, une stratégie nationale de développement de l'ESS. À l'instar de nombreux pays européens, la France va se fixer des objectifs d'augmentation de la part de l'ESS dans son PIB, ses emplois et ses entreprises pour accentuer sa résilience et la souveraineté de l'économie nationale. Ce document structurant fixe des objectifs à 10 ans de changement d'échelle pour faire de l'ESS un outil et une ressource à la fois, pour maîtriser les trois grandes transformations contemporaines : le dérèglement climatique, la révolution digitale et la transition démographique. L'ESS est une économie de souveraineté, de soutenabilité et du lien social. Elle est donc un atout pour penser la résilience de l'économie francilienne. Car l'économie francilienne montre des signes de fragilité. Selon l'INSEE pour la première fois depuis 2020, le volume d'heures rémunérées se contracte, avec un recul de 0,7 %, l'un des plus marqués de France métropolitaine. Plusieurs secteurs d'activité peinent, comme l'information et communication, l'industrie automobile et la construction, tandis que l'hébergement et restauration, portés par le tourisme post-Jeux Olympiques et Paralympiques, affichent une dynamique positive.

**1. État des lieux : l'ESS enfermée dans une vision datée de l'économie**

L'ESS en Ile de France en 2025, ce sont 33 000 établissements employeurs pour 453 000 emplois, c'est à dire 9,1% de l'emploi privé. À titre de comparaison, l'ESS en France représente 14% de l'emploi privé. Ce sont des emplois non délocalisables qui concourent à l'intérêt général. Rappelons qu'à l'heure où les services publics reculent, les entreprises de l'ESS dans d'innombrables territoires franciliens honorent la promesse d'égalité de la République en transformant des droits virtuels en droits réels. Les droits à la santé, au logement, à l'éducation, à l'alimentation, à la culture, aux loisirs, à l'insertion par l'emploi, à vivre dans un environnement protégé sont réalisés par des entreprises de l'économie sociale et solidaire. L'ESS est donc un acteur stratégique de la cohésion sociale et de l'unité nationale. Fragiliser l'ESS à l'heure où la raréfaction de l'argent public réduit la voilure des interventions des collectivités et de l'État, c'est priver des millions de Francilien·nes de l'accès à leurs droits fondamentaux.

Au-delà, la Région Ile-de-France doit s'affranchir d'une vision erronée de l'ESS, perçue comme une économie subventionnée ou principalement comme une économie de la réparation. Le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2025 a montré que l'ESS perçoit un peu plus de 7% des transferts publics vers les entreprises tandis qu'elle pèse 14% de l'emploi privé. Rappelons en outre que ces financements publics sont consentis en contrepartie d'une mission l'intérêt général. Et si l'ESS contribue à réparer les prédatations de l'économie conventionnelle sur la biodiversité, l'environnement ou la cohésion sociale, elle est aussi un mode d'entreprendre présent dans tous les secteurs de l'économie. Elle est un ingrédient de la biodiversité et donc de la richesse entrepreneuriale francilienne. Actrice majeure de l'innovation, elle devrait voir ses modèles démocratiques et à lucrativité limitée, être considérés avec la même bienveillance que les modèles lucratifs de l'économie classique. Il ne s'agit pas d'opposer une économie à une autre, mais d'observer que les modes d'entreprendre ne sont pas traités à égalité : 211 milliards d'aides aux entreprises dont 16 milliards

seulement pour l'ESS. Nous devons corriger cette erreur coûteuse à l'heure des inévitables transitions à mener.

Une réalité semble ne faire l'objet aujourd'hui d'aucune anticipation par la Région Ile-de-France tandis que l'ESS peut jouer un rôle majeur : **450 000 entreprises franciliennes en bonne santé vont connaître un départ à la retraite de leur dirigeant-e d'ici 10 ans**. 1,2 millions d'emplois sont en jeu. Ce « *mur des transmissions* » touche particulièrement les TPE/PME dirigées par des entrepreneurs-ses de plus de 55 ans, dans tous les secteurs de l'économie et il est admis que la dépendance au dirigeant-e est telle dans ces entreprises que **l'absence de transmission structurée peut entraîner des pertes d'emplois immédiates**.

Sans anticipation, ni politique publique, une part significative de ces entreprises **fermera**, faute de repreneur-ses où sera **rachetée par des acteur-ices financier-es** éloigné-es du territoire avec des objectifs de démantèlement / fusion et leur disparition fragilisera des **filières entières** (réemploi, artisanat, culture, petite enfance).

La reprise en coopératives des entreprises est une réponse encore trop peu valorisée et soutenue par la Région. Rappelons que l'espérance de vie des Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) est plus longue que leurs concurrentes directes de l'économie conventionnelle. Pourquoi ? Parce que les SCOP et les SCIC ont une gouvernance démocratique et une lucrativité limitée qui facilitent le réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise et permettent donc une plus grande durabilité des emplois et des entreprises en général. Elles sont également mieux ancrées sur le territoire et permettent d'y créer une cohérence de projets.

Le capital des SCIC est ouvert à toute personne faisant partie du projet (les salarié-es mais aussi les bénévoles, les citoyen-nes ou encore les collectivités). Le pouvoir de décision est là aussi réparti équitablement entre tous les membres, mais la pérennité est encore plus assurée avec l'obligation de réinvestir dans l'entreprise au moins 57,5% des bénéfices. Cette gouvernance collégiale est un facteur clé de pérennité des entreprises concernées.

La loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS a permis à la France de faire un pas important. Les collectivités territoriales peuvent désormais détenir jusqu'à 50% (au lieu de 20%) du capital d'une SCIC. La Région peut donc soutenir significativement et durablement les structures de l'ESS en y investissant. Enfin, elle crée les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) qui regroupent sur un même territoire des structures de l'ESS, des entreprises, des associations mais aussi des structures publiques (établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation...) pilotés par les collectivités territoriales.

Depuis 2015, l'exécutif régional s'est aligné sur les préférences économiques et les thèses d'investissement gouvernementales. La Région Ile-de-France a été un accélérateur des parti pris idéologiques de l'État en matière économique. Technologie, start up, intelligence artificielle, et grands groupes industriels ont eu la faveur des autorités publiques depuis 10 ans. L'argent a souvent arrosé l'argent.

La Région Ile-de-France est restée arrimée à une vision datée de l'économie qui ignore largement la nécessité d'anticiper les bouleversements du travail, l'adaptation des modes de production, donc des modèles entrepreneuriaux, aux enjeux du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité et enfin l'appui à des entreprises de l'ESS pour développer l'économie du soin en Ile-de-France, où le nombre d'actif-ves chute au regard du nombre d'inactif-ves. Les risques de ce "mur des transmissions" des entreprises franciliennes dans la décennie à venir, peuvent être transformés en opportunité pour augmenter la part de l'ESS dans l'économie de la région.

## **2. Pour une politique globale de l'ESS : faire de la transmission d'entreprises un moteur de cohérence territoriale**

En articulant détection en amont des fragilités économiques et risques de fermeture, accompagnement opérationnel et financier ainsi que projets territoriaux d'envergure, la Région peut soutenir durablement l'ESS, ses activités et enjeux en Ile-de-France. Dans ce cadre, les SCOP et les SCIC s'imposent comme des outils essentiels capables de sécuriser les emplois tout en inscrivant les entreprises dans une logique durable et coopérative au service des territoires .

Nous, élu-es du Pôle Écologiste, proposons que la Région mette en oeuvre une politique globale pour l'Économie Sociale et Solidaire :

- **Mettre en place une stratégie régionale pour la transmission d'entreprise comprenant :**
  - > **un guichet régional**, pour accueillir et évaluer les dossiers et les aider à mobiliser les dispositifs et expertises nécessaires. Incluant un accès facilité à l'ingénierie administrative nécessaire à la transmission aux salarié-es.
  - > **Lancer une campagne proactive de repérage** des dirigeant-es de plus de 55 ans : courriers personnalisés, appels, webinaires, mobilisation des réseaux consulaires. À plus long terme, mise en place d'entretiens personnalisés afin de garantir la considération de toutes les voies possibles pour la conservation de l'activité économique sur le territoire.
  - > **Créer un comité régional de pilotage des transmissions**, associant CCI, CMA, tribunaux de commerce, EPCI, URSCOP et CRESS, chargé de suivre les signaux faibles et d'identifier les entreprises stratégiques à préserver.
  - > **Créer un fonds de soutien pour la transmission et la transformation des entreprises** : ce fonds, à condition d'être suffisamment doté, sera la ressource indispensable pour soutenir la stratégie. Il aura pour objectif d'intervenir financièrement en investissements ou en garanties pour soutenir les transmissions des entreprises saines et rassurer les cédant-es. C'est aussi un outil qui permettra à la région de donner du corps à ses orientations politiques et économiques, notamment en montant au capital d'entreprises de secteurs stratégiques (action sociale, économie circulaire et transition écologique, santé et médico-social, culture...) de l'ESS.
- **Développer une nouvelle vision territoriale** des entreprises et de l'emploi en dépassant les pôles de compétitivité habituellement soutenus par la région. Il convient donc de soutenir les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) qui permettent de regrouper sur un même territoire des structures de l'ESS, des entreprises, des établissements de formation ainsi que des collectivités territoriales. Avec un bien meilleur ancrage local, les PTCE font preuve de cohérence et assurent la durabilité des projets et enjeux du territoire en garantissant la démocratie économique.

**Le Président du groupe :**



**Kader Chibane**